Objectifs et stratégies de gestion pour la période 1994-1997 pour certaines pêcheries

1993/1246(CNS) - 06/04/1995

"Sur la base des conclusions du Conseil du 28 septembre 1994, le Conseil a eu un débat approfondi sur les objectifs à moyen terme dont il a reconnu l'importance pour la gestion de la ressource. Observant la nécessité d'examiner conjointement les questions desobjectifs et des stratégies, de prendre en compte les facteurs socio-économiques et les programmes d'orientation pluriannuels, le Conseil est convenu de la nécessité de poursuivre les travaux y compris sur la forme juridique de l'instrument. Toutefois, le Conseil convient qu'une attention toute particulière devra être portée dès à présent et lors de la fixation des TAC et quotas de fin d'année, sur les stocks particulièrement sensibles qui ont été identifiés par la Commission et dont le Conseil prend bonne note. En conséquence, le Conseil demande à la Commission à veiller à ce que les experts scientifiques suivent tout particulièrement l'évolution de ces stocks et de lui faire rapport de ces travaux."